



D E C I S I O N D U M A I R E
N° 2025-12-009

Objet : Confirmation devis Hach Lange kit de maintenance et de réactifs

Vu la délibération du conseil municipal n°2020-50 en date du 24 Juillet 2020, qui en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment celle du paragraphe n° 4 qui l'autorise à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services, d'un montant inférieur ou égal à 214 000€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant le devis Hach Lange portant sur 1 kit de maintenance et 6 kits réactifs pour le service de l'eau pour un montant de 1 136,60 € HT ;

Monsieur Régis SIMOND, Maire de Risoul

D E C I D E

Article 1 : Principales caractéristiques

De confirmer le devis Hach Lange portant sur 1 kit de maintenance et 6 kits réactifs pour le service de l'eau pour un montant de 1 136,60 € HT

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur Régis SIMOND, Maire de RISOUl, est autorisé à signer le marché correspondant avec l'entreprise Hach Lange et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux opérations prévues et reçoit tous les pouvoirs à cet effet.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Risoul, le 8 décembre 2025

Le Maire,

Régis SIMOND.